



HAL
open science

Ancrage spatial et polarisation des pouvoirs de l'aristocratie laïque en Lotharingie méridionale (fin IXe – mi XIe siècle)¹

Tristan Martine

► **To cite this version:**

Tristan Martine. Ancrage spatial et polarisation des pouvoirs de l'aristocratie laïque en Lotharingie méridionale (fin IXe – mi XIe siècle)¹. Revue d'Alsace, 2019, 145, pp.327-339. 10.4000/alsace.4219 . hal-02616498

HAL Id: hal-02616498

<https://hal.science/hal-02616498>

Submitted on 29 May 2020

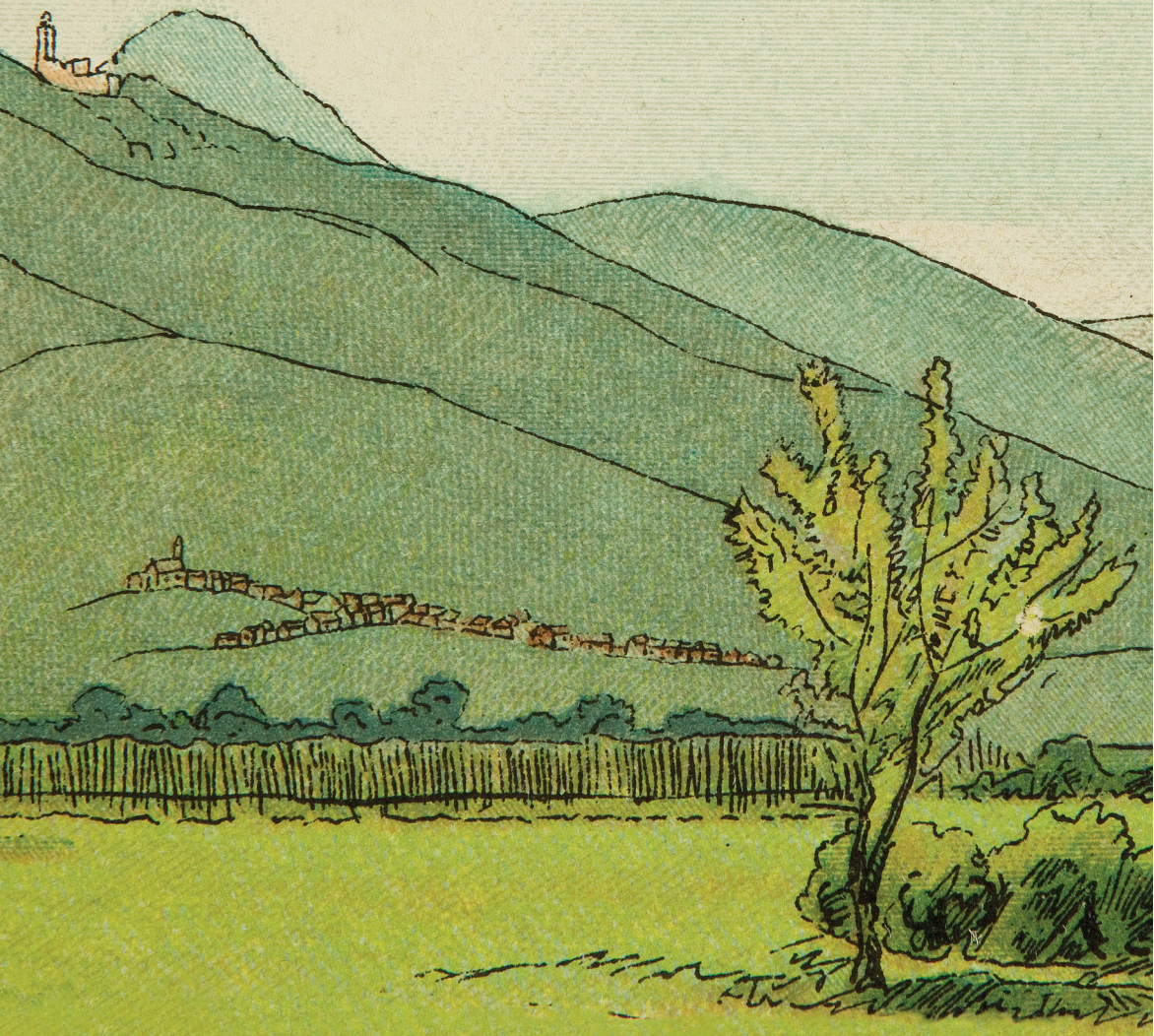
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue d'Alsace

Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace

N° 145 • 2019



*Les paysages de l'archéologue et de l'historien :
visions croisées*

Ancrage spatial
et polarisation des pouvoirs
de l'aristocratie laïque
en Lotharingie méridionale
(fin IX^e – mi XI^e siècle)¹

327

Tristan Martine

De la fin du IX^e au milieu du XI^e siècle, la Lotharingie, ancien cœur de l'empire carolingien, devint une marge du royaume de Francie occidentale, d'abord, puis de Francie orientale, à partir des années 925. Les études sur cet espace ont été renouvelées ces dernières années par un intense débat sur la question de l'existence d'une identité lotharingienne, et les travaux récents de J. Schneider ont bien montré que celle-ci n'existait pas durant la période post-carolingienne, les Lotharingiens se sentant avant tout carolingiens, même après la chute de l'empire. Cette mise en avant très fréquente de l'idée que la Lotharingie équivaldrait au cœur du *Regnum Francorum* est finalement la seule particularité lotharingienne, et les aristocrates de cet espace n'hésitèrent pas à faire appel indifféremment aux rois des deux Francie selon l'évolution du contexte politique et de leurs intérêts propres.

1. Thèse de doctorat en histoire et archéologie médiévales, sous la direction de G. Bühner-Thierry (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et de G. Giuliano (Université de Lorraine) soutenue à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée le 25 novembre 2017, devant un jury composé de G. Bühner-Thierry, G. Giuliano, F. Mazel, M. Margue, G. Milani et R. Le Jan.

Ce travail porte sur l'ensemble de la province de Trèves (diocèses de Trèves, Toul, Metz et Verdun), ainsi que sur l'Alsace, cette dernière région étant clairement lotharingienne avant d'être, dans les années 980, rattachée au duché de Souabe, permettant ainsi de comparer ces deux espaces de plus en plus divergents. Le point de départ de cette recherche fut le constat d'une divergence majeure entre historiens français et allemands concernant les questions spatiales. En effet, pour les chercheurs germanophones, le pouvoir reposait alors sur une association de personnes, tandis que les historiens français ont surtout insisté sur la création de territoires privés et sur la naissance de principautés territoriales. Ces différences peuvent s'expliquer par un effet de source, le corpus diplomatique étant bien plus conséquent en France, tandis que les sources littéraires sont plus nombreuses de l'autre côté du Rhin et permettent de mieux saisir l'importance de la *Königsnähe*, mais elles s'expliquent également par des traditions historiographiques. La Lotharingie est probablement le meilleur laboratoire pour les interroger puisqu'il s'agit d'un terrain d'études qui a été labouré au même moment par des historiens issus de ces deux écoles, lesquels sont arrivés à des conclusions parfois diamétralement opposées. Relire la documentation lotharingienne à l'aune des résultats les plus récents s'inscrivant dans le courant du *Spatial Turn* permet donc de faire dialoguer de manière précise ces différentes approches.

Au-delà de ces aspects historiographiques, l'un des enjeux de ce sujet est également méthodologique. En effet, les sources textuelles sont assez peu nombreuses, puisque l'on a conservé environ 200 chartes originales et 500 copies, ainsi que quelques sources littéraires (*Vies* d'évêques ou saints, *Annales* et *Chroniques*) : il est donc nécessaire de prendre pleinement en compte la dimension archéologique de ce sujet. En effet, cette documentation est composée majoritairement de chartes dans lesquelles les aristocrates mettent en avant certains éléments sociaux de leur pouvoir. Au détour d'un acte ou d'une *Vie* d'évêque, nous nous rendons compte qu'existait de manière précoce un ancrage spatial aristocratique, mais cela uniquement de manière fugace. Une révolution anthroponymique eut lieu au milieu du XI^e siècle, avec l'apparition de surnoms toponymiques, mais celle-ci ne vient en réalité qu'entériner une évolution antérieure. La prise en compte du matériau archéologique permet donc d'aller au-delà des éléments textuels choisis par les aristocrates pour se qualifier eux-mêmes, et ainsi de définir la morphologie et les rythmes de la polarisation de leurs pouvoirs.

L'objectif de cette recherche est donc de déterminer l'évolution du rapport des aristocrates à leurs espaces de domination en Lotharingie méridionale, en s'intéressant aux différents modes de projection dans l'espace, notamment aux phénomènes de polarisation et de territorialisation.

La première partie concerne les structures de parenté et la spatialisation des pouvoirs aristocratiques. Le **chapitre 1 (« Structures de parenté et politiques parentélares »)** montre que les X^e et XI^e siècles présentent toujours des structures parentélares fondamentalement cognatiques, dans lesquelles les femmes jouent un rôle central, notamment dans l'évolution des stocks onomastiques, tandis que le partage équitable des biens et des *honores* entre héritiers continue longtemps d'être la norme. En lien avec la polarisation castrale émerge néanmoins, à partir du milieu du XI^e siècle, une prépondérance laissée à l'aîné. Ce resserrement lignager n'est pas la cause, mais bien la conséquence de l'ancrage spatial des parentèles : il n'est cependant ni généralisé ni exclusif. Certains pôles castraux naissants n'aboutissent pas à l'émergence de règles nouvelles de dévolution du patrimoine, le château d'Eguisheim étant ainsi tenu en indivision au moins jusqu'à la fin du XI^e siècle.

Il semble nécessaire de reconsidérer le poids et le rôle de ces parentèles, en remplaçant les liens avec les consanguins comme un élément important parmi d'autres réseaux : parenté spirituelle et liens d'*amicitia* par exemple. La *Selbstbewußtsein* d'une lignée ne fait pas disparaître l'appartenance à des groupements plus larges qui s'entrecroisent et assurent l'équilibre social. Plutôt que de réfléchir en termes de « parenté théorique », mieux vaut donc s'intéresser à la « parenté pratique », au sens bourdieusien, c'est-à-dire à l'ensemble des relations parentélares actualisées ou entretenues. Les aristocrates s'appuient sur leurs proches, au sens large du terme, en fonction des nécessités du moment, de manière fluide et évolutive. La focale doit donc être surtout mise sur les multiples lignées et sur les différents individus qui la composent, en s'intéressant aux liens que tous ces acteurs tissent entre eux, dans une logique permanente de « coopération », c'est-à-dire un mélange constant de coopération et de compétition.

Le **chapitre 2 (« Des pouvoirs aristocratiques régionalisés et déterritorialisés ? (fin IX^e-début XI^e siècle) »)** est consacré aux cadres spatiaux dans lesquels s'inscrivent ces groupes aristocratiques

durant un long X^e siècle. Notre documentation évoque peu les limites, mais regorge en revanche de toponymes qui sont les éléments constitutifs d'un espace et qui devaient appeler pour les contemporains les données spatiales correspondantes dans la mémoire collective. On se situait davantage par rapport à un point (un roi, un comte, une *villa*, un *castrum*, une abbaye ou un siège épiscopal) qu'en fonction d'un espace géopolitique ceint par des limites.

Si l'on note bien un rétrécissement de l'horizon domanial dès le début du deuxième tiers du IX^e siècle, il ne faut pas confondre ce phénomène avec la persistance d'un horizon géographique bien plus large qui passe par les liens avec des institutions ecclésiastiques, par les liaisons matrimoniales et surtout par les relations d'alliance. Pour autant, ce mouvement ne s'accompagna pas d'un regroupement des possessions aristocratiques, dont la dispersion continua de constituer la norme : les logiques politiques et spatiales aristocratiques étaient cumulatives, la domination extensive et la possession d'un grand nombre de domaines très dispersés constituant en soi un élément de prestige social.

Ces domaines étaient généralement localisés à l'aide des termes « *villa* », « *pagus* » et « *comitatus* ». Le premier est extrêmement polysémique, mais tout au long du X^e siècle, c'est son acception comme centre de production de ressources agraires qui l'emporta. La question la plus délicate concerne la définition du *pagus* et du *comitatus* : on ne peut suivre l'historiographie longtemps dominante, selon laquelle le *comitatus* s'est substitué au *pagus*, car ces deux notions ne relèvent pas d'un même champ conceptuel. Le *pagus* est une entité historico-paysagère qui, pour notre période, est un élément de localisation et ne possède pas de contenu institutionnalisé. Le terme « *comitatus* » fut de plus en plus utilisé pour décrire l'agrégat de droit et de domaines de comtes, qui assemblaient un ensemble composite de domaines fonciers, de biens et de droits ecclésiastiques et de droits fiscaux et judiciaires. Le pouvoir du *comes* était d'ordre social par essence, régi par des rapports de force permanent : le territoire n'était donc qu'un élément consécutif, et non pas constitutif, du pouvoir comtal. Si l'on s'en tient à la définition webérienne du territoire, c'est-à-dire si l'on admet qu'un territoire est pour l'essentiel le cadre de projection d'une autorité administrative, alors il paraît clairement que *pagi* et *comitati* étaient des concepts non territorialisés et l'espace politique doit être compris comme prioritairement social. De manière globale, on rencontre donc de la fin du IX^e au début du XI^e siècle des

relations sociales qui sont « déterritorialisées », voire « déspatialisées » (M. Lauwers et L. Ripart), tandis que continuent à primer les liens personnels et hiérarchiques.

Pour autant, dans ce contexte de non-territorialité continue des espaces politiques, on constate dès le X^e siècle les prémices d'une polarisation spatiale de la société lotharingienne, auquel est consacré le **chapitre 3 (« Polarisation des pouvoirs de l'aristocratie laïque (fin X^e-fin XI^e siècle) »)**. La manière la plus simple d'envisager ce phénomène consiste à suivre l'apparition de surnoms toponymiques, que l'on rencontre vers 970/1000 dans des sources peu fiables, en 1006 dans des copies dignes de confiance et en 1019 dans la documentation originale. Plus importante que la date de la première mention, c'est la récurrence de ce mode de dénomination qui est révélatrice d'un ancrage spatial durable : cette dernière est effective dans la décennie 1050 pour plusieurs membres de la petite aristocratie, comme les seigneurs de Sorcy, de Brixey ou d'Apremont. Ce changement anthroponymique est d'abord un phénomène seigneurial, avant d'être adopté, environ 30 à 50 ans plus tard, par la haute aristocratie comtale. Cette rupture anthroponymique, qui intervient en Lotharingie un tiers de siècle après la plupart des régions de Francie occidentale et au moins un tiers de siècle avant le reste de l'Empire, ne doit pas faire l'objet d'une interprétation excessive : il est impossible d'en conclure que jusque vers 1100 les grands comtes lotharingiens ne possèdent pas de centres, ou que ceux-ci n'ont aucune force polarisante. Au contraire, certains textes montrent bien que des observateurs extérieurs purent associer précocement un grand comte à l'un de ses centres, par exemple les Eberhardiens avec leur château et leur monastère du Hohenbourg (à l'emplacement de l'actuel Mont Sainte-Odile), dès le début du XI^e siècle. Il s'agit cependant d'allusions sporadiques et non pas d'autodésignation explicite et volontaire des grands aristocrates, qui, tout au long de la période envisagée, ne voulurent pas mettre en avant un pôle unique, y associer leur nom et leur identité familiale.

Ce phénomène de polarisation ne se fait pas autour d'un centre unique, mais généralement autour d'au moins deux pôles, l'un castral, l'autre ecclésiastique, qui, sans pour autant être très éloignés, ne sont que rarement situés au même endroit. Ces seigneurs ancrés spatialement sont généralement issus des groupes parentéaires de la petite aristocratie qui ne portait pas de titre comtal : cette constitution de seigneuries polarisées

leur permit de consolider, voire d'accroître, leur pouvoir et les premiers « comtes de châteaux » sont des seigneurs qui ont intercalé un titre comtal entre leur *nomen proprium* et le toponyme de leur centre polarisateur.

Dans le même temps, le *comitatus* évolue fortement : à partir des années 970, le nombre global de mentions de *comitatus* diminue de moitié, d'une part, et le comté de type pagonymique ou choronymique (d'après un élément naturel) disparaît globalement, d'autre part : désormais, dominant les comtés désignés d'après leur comte. Dans les années 1050 disparaît de nos sources le *pagus* ; dans les décennies suivantes, le *comitatus* est de moins en moins utilisé et c'est à ce moment qu'apparaissent les *cognomina* toponymiques. Cette synchronie globale des deux phénomènes ne doit pas surprendre. L'espace politique fut d'abord personnalisé, défini en fonction des liens sociaux sur lesquels prenaient appui les pouvoirs. Au XI^e siècle, le phénomène marquant n'est pas l'association du *comitatus* à un toponyme, mais bien l'importance croissante de la figure du *comes*, par le biais du *comitatus* anthroponymique ou de l'émergence du prédicat castral accolé au titre comtal. L'élément personnel est désormais essentiel : les nouveaux centres ne sont pas associés à des entités spatiales mais bien à des individus, ce moment féodal constituant l'apogée du processus de personnalisation de la spatialité qui caractérisa le haut Moyen Âge, avant que, durant la période suivante, la polarisation de ces agrégats de droits personnels n'aboutisse à l'émergence d'entités territorialisées et indépendantes de leur titulaire.

Afin de comprendre, de dater et d'évaluer les différentes formes de polarisation à l'œuvre qui aboutirent au milieu du XI^e siècle à ces évolutions anthroponymiques, l'étude des pôles ecclésiastiques constitue donc la deuxième partie de la thèse, l'objectif étant de mesurer le rôle qu'ils purent jouer dans les politiques spatiales de l'aristocratie laïque. Le **chapitre 4 (« L'abbatiate laïque : un élément fondamental des politiques aristocratiques laïques ? »)** analyse les constructions discursives forgées par les religieux au fil du temps, afin de relire les « légendes noires » longtemps en vigueur à propos de l'abbatiate laïque, lesquelles découlent de la relecture que les réformateurs grégoriens firent de ces institutions à l'heure de justifier leur action. Cette mise en contexte permet de réviser différents *topoi* concernant l'image d'abbés laïques prédateurs. Aucun aristocrate lotharingien ne constitua ainsi de seigneurie à l'aide de sa charge abbatiale. Ils purent certes tenter, en concluant différentes précaires, de consolider certains de leurs ensembles

domaniaux, mais nous conservons peu de dossiers fiables pour le démontrer. Ces charges abbatiales permettaient surtout de constituer une clientèle large et de souder une parentèle horizontale autour des prières et du prestige des monastères, tout en manifestant sa puissance.

Au milieu du X^e siècle, des mouvements réformateurs, auxquels est consacré le **chapitre 5 (« Les réformes lotharingiennes : une rupture avant tout politique »)** aboutirent à la disparition progressive de cette fonction d'« abbé laïque ». Derrière la plupart des cas de réforme se cache une collaboration des institutions ecclésiastiques avec le pouvoir royal ou avec les puissants locaux. Une évolution forte peut néanmoins être soulignée au début du règne d'Otton I^{er}, qui accompagna, suscita ou freina des mouvements de réforme selon ses intérêts dans le contexte local. Il instrumentalisa ainsi les réformes alsaciennes pour tenter de retirer aux Eberhardiens l'ensemble de leurs abbatiats laïques afin de les affaiblir, mais aussi pour sécuriser la route vers l'Italie et renforcer son alliance avec la royauté bourguignonne. Cela permettait aux rois de Francie orientale à la fois de mettre au pas une aristocratie instable et révoltée, de récompenser leurs fidèles, mais aussi de gagner en influence et en terres dans une région où la majorité du fisc royal avait été aliénée et où la dynastie saxonne n'était guère implantée.

La vraie rupture consécutive aux mouvements de réforme n'est pas à rechercher dans l'évolution des pratiques spatiales laïques, mais plutôt dans celles ecclésiastiques. Dans le premier tiers du XI^e siècle, plusieurs monastères réformés définirent progressivement leur territoire. Ce sont bien ces institutions ecclésiastiques qui, les premières, ont connu de nouveaux territoires, réticulaires, bornés par des marqueurs spatiaux servant d'interface avec les espaces environnants : le premier exemple de bornage date de 1066, à Saint-Vanne de Verdun.

Ces réformes aboutirent à l'émergence et à la généralisation d'avoués, à l'étude desquels est consacré le **chapitre 6 (« Pour une reconsidération du rôle de l'avouerie »)**. L'image du comte-avoué dépeçant son abbaye pour construire sa seigneurie repose, elle aussi, en grande partie sur des récits forgés par des bénédictins à la fin du XI^e siècle. Moines et abbayes ne se limitaient pas au statut de victimes passives et contraintes à la réaction qu'on a longtemps voulu leur prêter. Alors que la *Verfassungsgeschichte* a longtemps insisté uniquement sur les aspects institutionnels, il faudrait au contraire considérer l'avouerie comme le

résultat de négociations multilatérales, qui aboutirent à des compromis où chaque partie trouvait son intérêt : le comte-avoué participe activement à la gestion du patrimoine monastique en coopération souvent constructive avec l'abbé.

Les sources contemporaines montrent d'ailleurs bien que les avoués furent considérés jusqu'à la fin du XI^e siècle par les clercs comme les meilleurs garants contre les avoués locaux puis les sous-avoués, c'est-à-dire des petits seigneurs à qui était confiée la gestion d'un domaine monastique de taille restreinte. Abbés, évêques et comtes-avoués se retrouvèrent finalement dans un intérêt commun et l'évolution du discours monastique reflète, en creux, un moyen pour les clercs d'identifier leurs véritables partenaires.

Enfin, le **chapitre 7** s'attache aux fondations ecclésiastiques effectuées par des laïcs (« **Fondations monastiques et lieux de sépulture : des centres de la mémoire familiale ?** »). L'explosion du nombre de fondations à partir des années 1030/1040 reflète bien le surgissement châtelain et la modification des politiques d'aristocrates soucieux d'afficher leur conscience familiale, via les mausolées familiaux par exemple, et d'en exalter la puissance, en les dotant de reliques prestigieuses.

Pour autant, si l'on ne peut parler de nécropole dynastique qu'à partir de l'enterrement de trois générations successives d'une même parentèle au même endroit, comme le propose M. Margue, alors la Lotharingie méridionale n'en connaît pas de véritables durant notre période d'étude, les choix des lieux de sépulture répondant à des logiques davantage individuelles que familiales. Cette situation lotharingienne se distingue, une fois de plus, de celle que l'on rencontre dans le reste de l'Empire, notamment en Saxe, où les nécropoles de plusieurs familles princières se rencontrent, reflétant des formes de pouvoir et surtout des structures parentélaires différentes.

De même, il n'existe pas de centres familiaux regroupant toutes les fonctions, militaires, ecclésiastiques et funéraires. Cela s'explique peut-être par le fait que l'un des objectifs principaux des grands groupes aristocratiques n'était pas tant de fonder de nouveaux centres multifonctionnels que de mettre la main sur d'anciens centres toujours très puissants : les sièges épiscopaux. Durant notre période, c'est bien un

polycentrisme qui s'esquissa puis se renforça, sans pour autant aboutir à l'émergence de pôles uniques et multifonctionnels, cette agrégation ne semblant en réalité pas s'être faite en Lotharingie méridionale avant le moment grégorien.

Après cette étude des centres ecclésiastiques, la troisième partie de cette thèse s'intéresse aux polarisations castrales, aux résidences et à la mobilité des aristocrates laïques. Le **chapitre 8 (« Un phénomène de fortification polymorphe »)** propose une étude détaillée du phénomène castral en Lotharingie méridionale. Si l'on ne constate pas de rupture avec la période précédente concernant les formes ou les fonctions castrales, une accélération du mouvement de fondations est néanmoins indéniable à partir des années 980. L'émergence de ces fortifications ne peut plus être vue dans une perspective légaliste et la notion de « châteaux illégaux » peut être abandonnée : il faut relire ces fondations sous l'angle circonstancié du rapport de force permanent.

D'un point de vue architectural, les mottes castrales n'apparaissent pas avant le début du XI^e siècle et constituent un phénomène secondaire. De même, l'idée de la disparition des grandes enceintes refuges durant la période post-carolingienne doit être revue, d'une part car cette fonction de refuge n'est pas attestée, ni à cette époque ni à celle qui la précède – elle est invérifiable en l'absence de fouilles intensives –, d'autre part car de grandes enceintes continuèrent à être utilisées, si ce n'est construites.

Pour autant, la majorité des sites fortifiés ont une superficie inférieure à 1 ha et sont donc en moyenne plus restreints en taille que ceux construits dans le reste de l'Empire. Parmi ces sites, on rencontre plusieurs enclos fossoyés, associant terre, bois et pierre : mal connus, ils devaient être nombreux. On rencontre également, surtout au X^e siècle, de grandes salles à étages, qui, loin de ne remplir qu'une simple fonction représentative, pouvaient également jouer un rôle résidentiel et militaire.

Néanmoins, le phénomène marquant du XI^e siècle demeure la verticalisation et la diffusion progressive de tours de plusieurs étages, en pierre et situées sur des éperons rocheux. Cette apparition concomitante des premières mottes et des premières tours attestées en Lotharingie méridionale au tournant des deux siècles ne fit pas pour autant disparaître la grande *domus* fortifiée ou les autres types castraux et tous ces bâtiments différents coexistèrent sans que l'un de ces modèles ne s'impose à l'autre.

Cette étude de la morphologie des sites castraux ne peut se faire sans s'intéresser également au rôle, concret et symbolique, de ces châteaux (**chapitre 9, « D'une résidence à l'autre : sens des mobilités aristocratiques »**). De la fin du IX^e au dernier tiers du X^e siècle, la *villa* fut le lieu de résidence principale des élites, qui n'utilisèrent leurs fortifications que de manière ponctuelle. Les grands aristocrates possédaient bien plusieurs fortifications, mais l'important était justement de les posséder, non pas de les occuper, selon une logique « échosynchrone » (J. Morsel). À partir du dernier quart du X^e siècle, on rencontre les premières mentions fiables de châtelains. Situés souvent le long d'axes de passage, surveillant ou ponctionnant des flux de marchandises, les points forts présentent une vraie diversité morphologique, et l'on garde ainsi des indices de résidences seigneuriales faiblement fortifiées : des tours à l'appareil soigné et aux fonctions manifestement davantage ostentatoires que militaires, mais aussi des habitats peu ou pas fortifiés, mal connus.

Durant les années 980/1080, le *castrum* concentre toujours davantage de fonctions, économique, judiciaire, politique et symbolique ; il devient également un centre géographique et sert désormais de repère pour localiser les bâtiments et les domaines environnants. Enfin, les principaux ducs et comtes de Lotharingie méridionale résident désormais de manière fréquente et prolongée dans leurs châteaux, qui deviennent alors des centres de l'identité familiale, donnant leur nom aux familles qui les occupent et prenant place sur leurs monnaies, tel un blason symbolique de leur pouvoir. On passe alors à un modèle « écodiachronique », c'est-à-dire un système dans lequel l'important est désormais de séjourner plus durablement et fréquemment dans des châteaux : en somme, l'élément central évolue de la possession à l'occupation. L'aspect symbolique peut désormais primer sur l'aspect militaire, ce qui explique la présence de fortifications à des endroits où elles semblent ne pas répondre à des nécessités militaires et où leur position défensive peut d'ailleurs être médiocre. Les châteaux permettent de se distinguer, notamment par la verticalité des constructions, et donc de « dominer », au moins visuellement, un large espace. Ces pôles castraux polarisent désormais l'espace alentour, sans pour autant le territorialiser.

En définitive, les aristocrates lotharingiens connaissent un rythme et des modalités d'ancrage spatial singuliers par rapport aux régions voisines, plus tardif qu'en Francie occidentale, mais plus précoce que

dans le reste de l'Empire. Cette période post-carolingienne voit un renversement de la hiérarchie des valeurs : au primat du social sur le spatial succède ainsi une spatialisation du social, certains points spatiaux devenant même des éléments d'identification des individus. À défaut d'une principauté territorialisée, ce sont une multitude de seigneuries polarisées qui émergent. L'espace est alors vécu, perçu et décrit à partir de « points dans l'espace » qui polarisaient selon des logiques vectorielles mais non pas zonales.

Cette multipolarisation est le résultat de plusieurs échecs et le fruit de nombreux tâtonnements et il était fréquent qu'un même aristocrate multiplie les fondations, avançant à tâtons, avant de finir par créer des centres puissants et durables. Cette multipolarisation se constate également dans l'imprécision des prédicats géographiques, la comtesse Sophie étant par exemple appelée dans les années 1080 comtesse de Mousson, de Bar ou d'Amance, d'après trois de ses châteaux. Cette « incertitude » a longtemps été vue comme un indice de l'incompréhension des scribes face à des entités territoriales nouvelles, ou comme une erreur des moines copiant ces textes ultérieurement. Ces dénominations multiples sont en réalité révélatrices de la structuration profondément polycentrique des modes de domination politiques du XI^e siècle. La fusion de toutes les sources du pouvoir aristocratique en une seule autorité inscrite en un lieu unique ne s'établit pas, en Lotharingie méridionale, avant la période grégorienne.

La chronologie de l'ancrage spatial des aristocrates lotharingiens est loin d'être homogène. La révolution anthroponymique fut ainsi seigneuriale un demi-siècle avant d'être comtale et les premiers espaces de pouvoir laïque à être polarisés sont des seigneuries, dans les années 1040, une quarantaine d'années avant que les comtés n'appliquent une dynamique similaire. Pour les principaux comtes, la proximité au pouvoir royal et l'obtention de charges honorifiques, notamment ecclésiastiques, primèrent longtemps sur toute considération spatiale. Cette discordance entre les pratiques spatiales des petits et des grands aristocrates permet d'interroger l'existence à la fin du XI^e siècle d'une *imitatio militis* par les grandes familles comtales. L'insertion anthroponymique d'un élément toponymique, l'importance croissante de la résidence castrale, la création de pôles multifonctionnels, l'évolution de la structuration des groupes parentélares en lien avec l'émergence de lignées castrales sont autant de phénomènes que l'on observe d'abord à l'échelon seigneurial. Si

phénomène d'imitation il y eut, il ne répondit donc pas à une logique descendante au sein de l'aristocratie laïque. Il ne s'agit pas d'affirmer pour autant que les principaux comtes du tournant des XI^e et XII^e siècles auraient imité consciemment des petits seigneurs, mais de souligner que ces derniers ont, les premiers, développé un système qui s'imposa progressivement.

Ce nouvel ancrage spatial des seigneurs ne constitua pas un mouvement d'opposition aux grands aristocrates. Bon nombre de ces seigneureries naquirent grâce à l'appui des évêques, qui les utilisèrent comme des relais locaux de leur pouvoir. Ces surnoms toponymiques ne reflètent pas une anarchie féodale, mais au contraire une volonté des plus puissants de tenir leur espace par ce biais. Il ne faudrait pas pour autant verser dans une vision irénique des relations aristocratiques, mais lorsque des tensions apparurent, les aristocrates les plus influents surent les encadrer et les limiter – tout en constatant peut-être l'efficacité de ce nouveau mode de domination politique. Au milieu du XI^e siècle, l'échec de Godefroid le Barbu, dernier aristocrate à tenter de dominer l'ensemble de l'espace lotharingien, marque une véritable césure pour une aristocratie qui dut définitivement revoir ses ambitions à la baisse. De lotharingien, l'horizon des grands de Haute-Lotharingie devint « lorrain ». Un principe de réalité s'imposa peut-être à des aristocrates qui commencèrent à reprendre à leur compte un modèle spatial déjà développé par les seigneurs, mais en l'appliquant à une autre échelle, qui n'était pas celle de la seigneurie, mais qui n'était pas non plus celle d'une hypothétique principauté lotharingienne.

Le cas lotharingien conforte finalement les deux approches historiographiques traditionnelles : nos remarques concernant les modes d'exercice du pouvoir de la plus haute aristocratie corroborent l'approche germanique et soulignent la persistance de la primauté des relations interpersonnelles pour les principaux aristocrates. À l'inverse, nos conclusions concernant les modalités de domination spatiale de la petite aristocratie coïncident avec l'approche habituelle des chercheurs francophones. Souligner ces dynamiques spatiales différentes au sein de l'aristocrate lotharingienne permet ainsi de mieux comprendre comment des historiens issus de traditions historiographiques différentes ont pu tirer des conclusions divergentes à partir de l'étude d'un même espace : selon que l'on s'intéresse aux petits ou aux grands aristocrates lotharingiens, des conclusions opposées peuvent être tirées.

Si ce concept d'*imitatio militis* appelle de nombreuses nuances, en revanche, l'idée d'une *imitatio ecclesiae* s'impose de manière évidente. Les premiers pôles rayonnant et agrégeant les relations sociales furent des lieux saints ou sacrés, tandis que les premières structures en réseau de lieux dominants ainsi que les premiers bornages spatiaux furent monastiques et les premiers mouvements de regroupements et de concentrations territoriales l'œuvre des seigneuries ecclésiastiques. Le rôle central des évêques constitue une particularité lotharingienne importante : ce sont d'abord ces derniers qui adoptèrent les châteaux comme lieux de résidence dès les années 980, comme à Épinal, et les premiers seigneurs touchés par cette aimantation castrale étaient des vassaux des évêques.

La territorialisation laïque ne sera pleinement développée qu'à partir du milieu du XII^e siècle, seigneurs et comtes appliquant un modèle clairement défini par les pouvoirs ecclésiastiques. La réforme grégorienne provoqua en effet la fusion des menses abbatiale et conventuelle et aboutit à une véritable scission de la seigneurie traditionnelle, qui reposait justement sur cette intrication étroite entre sphères ecclésiastiques et laïques ; ce qui suscita en retour une « sécularisation » et une territorialisation croissante de ces dernières. Le moment grégorien fut ainsi particulièrement saillant en Lotharingie méridionale, où les sphères ecclésiastique et laïque étaient étroitement imbriquées jusqu'à cet épisode qui marqua, notamment d'un point de l'expression spatiale des politiques aristocratiques, la fin d'un monde.